

ANALYSE DE DISCOURS

FRANÇOIS ARCANGELI PRIS EN FLAG LORS DES VOEUX DE LA COM-COM !

Quand le président de la communauté de communes CGS parle de notre collectif, il fait régulièrement preuve de condescendance et de mépris. On a repris et analysé ses propos, parce qu'on n'est pas dupes !



Lundi 6 janvier à Castillon-de-Saint-Martory, François Arcangeli entame ainsi son discours :

« Je voudrais commencer par un point, dont j'ai déjà parlé, mais qui se pose chaque année avec davantage d'acuité, celui de notre fiscalité. [...] Au chapitre des difficultés, je veux aussi évoquer celle que nous vivons régulièrement et de plus en plus malheureusement dans nos communes : la défiance de plus en plus forte de certains de nos administrés, défiance que les problèmes de fiscalité que je viens de développer ne peuvent que conforter avec les réseaux sociaux et leur corollaire, l'anonymat qui ne font que l'amplifier. »

Il blâme la « défiance de certains de [ses] administrés » qui se cacheraient sous couvert d'anonymat permis par les réseaux sociaux. Comme si nous réservions l'expression de notre opposition aux seuls réseaux sociaux, alors que nous utilisons toute une boîte à outils de communication : rassemblements, manifestations, réponses à la consultation publique, banderoles, argumentaires, rencontres et discussions avec les élus et les habitants du territoire, porte-à-porte, etc. Ces différents modes d'expression de notre opposition ne laissent pas place à l'anonymat et démontrent notre volonté d'échange et de dialogue avec nos élus et la population.

Le Président de la communauté de communes Cagire Garonne Salat tente de réduire notre opposition à de la défiance et de la désapprobation à l'égard de son action

et celle des maires. Il fait diversion, en usant d'un argument fallacieux et en insinuant que la défiance des citoyens découlerait des problèmes de fiscalité du département et des communes. Mais ce que désapprouve notre collectif est une succession de décisions dont celles ayant mené à cacher le projet d'aménagement de la zone du Cap d'Arbon à la population et, plus largement, à la construction de l'usine Cimaj à Estadens.

Par ailleurs, il finit par un mensonge par omission en taisant le dispositif fiscal dont va bénéficier Cimaj, étant donné qu'Estadens est en zone « France Ruralités Revitalisation » (FRR). « Détail » qui pourrait permettre à l'entreprise toulousaine de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales importantes pendant plusieurs années et donc avoir un impact significatif sur notre territoire... au seul profit de 6 emplois. Rappelons que Cimaj bénéficie également de subventions de la Région, de la communauté de communes, etc.

Pour finir, il utilise une litote en réduisant notre opposition forte à ce projet à de la défiance, à l'expression donc d'un doute, d'un soupçon. Serait-ce là une volonté de nous disqualifier ?

« Pour une partie de la population, les élus sont devenus responsables de tous les maux. »

Dans son discours, les élus se trouveraient dans un face-à-face avec certains de leurs administrés. Il s'agit d'un discours en victimisation qui omet le fait que nos critiques s'orientent aussi vers les porteurs du projet. Nous tenons malgré tout François Arcangeli comme principal responsable, mais pas le seul, de l'installation de l'usine à Estadens. Soutenir et accompagner un projet de nature clivante par son activité d'exploitation de la forêt, par sa dimension, son impact sur le paysage, sur l'environnement et sur le cadre de vie, sans même avoir pris la peine de consulter la population en amont amène à diviser, de façon prévisible, les habitants.

« Oppositions parfois radicales que suscite l'installation de l'unité de production de Cimaj au Cap d'Arbon »

Pour quelqu'un qui revendique qu'il n'y a pas eu de problème dans la construction du projet, pourquoi ne parle-t-il toujours pas d'usine tout simplement ?

« Je réaffirme que c'est en cohérence avec nos orientations politiques, notamment celles du SCOT et du plan climat (PCAET) que nous accueillons cette entreprise dont l'activité est vertueuse. Je rappelle que le bois est une ressource et une richesse pour notre territoire et qu'une exploitation raisonnée de la forêt fait partie de nos leviers de développement économique et pour réussir la nécessaire transition énergétique que nous avons souhaité engager. »

Ce n'est pas parce que l'on affirme et répète une assertion qu'elle devient vraie. Le SCOT n'étant que peu contraignant, François Arcangeli ne prend aucun risque à l'affirmer. Par contre, concernant le PCAET, c'est faux. Le mémoire d'enregistrement de l'entreprise Cimaj et les nombreuses contradictions du projet sont en profonde dissonance avec le plan climat air énergie de la communauté de communes CGS concernant la gestion durable des forêts, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, la promotion du bois énergie (à valoriser l'utilisation en local), et la concertation citoyenne. Rien que ça !

Il commence par « je [réaffirme] » et termine par « nous [avons souhaité] », émettant l'idée qu'il juge, tandis que nous « accueillons » Cimaj à notre corps défendant. Il émet un argument d'autorité, selon lequel il qualifie l'activité de l'usine Cimaj de « vertueuse ». Vraiment ?

Il utilise ce qualificatif et le complète ensuite par la notion « d'exploitation raisonnée », alors même qu'aucun engagement de la part de Cimaj contraignant ses fournisseurs à une exploitation forestière respectueuse n'a été relevé dans le dossier d'enregistrement. Par ailleurs, les industriels toulousains affichent publiquement leur objectif de duplication de ce projet d'usine dans un autre massif, dans un délai de 2 à 3 ans (cf. article Usine Nouvelle du 24/07/2023).

Le procédé de densification du bois pour le chauffage présente un rendement énergétique global inférieur à celui du bois traditionnel. En prenant en compte les consommations liées au séchage, à l'électricité du site, au transport, et en intégrant le faible bénéfice énergétique d'un bois plus sec, ce procédé nécessite davantage d'énergie. A cela, il faut inclure l'énergie grise liée à la construction des infrastructures, à la logistique ou à la production des matières premières comme le broyat ou les plaquettes. On augmente aussi l'impact carbone et les émissions de CO2 (combustion du combustible bois de la chaudière, pressage, transport, etc...).

Penser assurer, avec de telles mesures, une transition énergétique viable face aux enjeux actuels est une ineptie. C'est une faute de bon sens et plutôt que de déclarer « *les élus sont responsables de tous les maux* », nous constatons là que nos élus sont souffrants de maux. C'est bien la raison de notre contestation, tenter de les faire cesser de surfer sur des illusions qui n'ont rien de scientifique, et les ramener à la réalité de la crise énergétique que notre société traverse.

« *Notre travail d'élu c'est de gérer la complexité, c'est de concilier des intérêts qui semblent parfois contraires. C'est toute la différence avec le syndrome nimby* qui voit de plus en plus se mobiliser des citoyens autour d'intérêts particuliers, partisans, immédiats, sans recherche d'une compréhension globale des enjeux.* »

Il place de façon antagonique le travail des élus, responsables, à notre opposition, réduite à un mouvement égoïste et émotionnel. Ce sophisme** dénigre notre position en l'assimilant à du nimby, un intérêt individualiste. Au passage, il insinue que nous ne sommes pas assez intelligents pour rechercher « *une compréhension globale des enjeux* ». Contrairement à ce qu'il affirme, nous sommes contre l'usine ici ou ailleurs, car nous sommes contre le fait de maintenir la pression sur nos forêts. Nous notons que la France dans sa gestion de la forêt et de la filière bois énergie se situe en opposition avec les directives européennes. Et l'illustration se fait ici avec ce projet soutenu par les politiques en local, alors qu'il va à l'encontre de la directive P9_TA (2022)0317 du Parlement européen. Dans cette directive, le Parlement exprime sa volonté que ne soit plus considérée comme bois-énergie la biomasse primaire, ce qui entraînerait la suppression des subventions de la filière bois-énergie... mais peut-être est-ce pour cela que François Arcangeli soutient bec et ongles ce projet d'usine ?

Par ailleurs, nous avons également perçu rapidement que l'usine vient percuter de



plein fouet les actions de développement touristique par le biais d'activités comme le cyclotourisme, l'accueil et l'accompagnement des acteurs du secteur. Nous avons d'ailleurs été frappés par la démission de Stéphane Duron qui considère que ce projet constitue une « *menace sérieuse pour le développement touristique* ».

« *Je suis convaincu que la population pourra constater dans quelques mois que cette entreprise n'a qu'un impact négligeable sur son environnement, loin des prophéties apocalyptiques qui sont parfois proférées.* »

Cette phrase relève du sophisme par la caricature qu'elle contient. Ainsi nos arguments relèveraient de « *prophéties apocalyptiques* » ; il tente par cela de nous rendre plus attaquables. Cependant, nous avons construit nos positions en nous basant sur le dossier ICPE sur lequel nous devons nous prononcer lors de la consultation publique. Alors qui devrait-il attaquer : le collectif ou les porteurs du projet ?

« *Ces réactions rencontrées autour du projet Cimaj doivent toutefois nous interroger et j'invite le Codev dont je salue le travail et les commissions communautaires à nous faire des propositions d'amélioration de nos fonctionnements et de notre communication* »

François Arcangeli refuserait-il de porter une quelconque responsabilité dans l'éveil de notre opposition ? En effet, il soumet la révision de la communication de la communauté des communes et de son fonctionnement en matière de consultation

citoyenne aux comités de développement (CODEV). Nous y voyons là une tentative d'instrumentalisation des CODEV qu'il a d'ailleurs beaucoup de mal à informer.

Le président de la communauté de communes prononce globalement un discours en victimisation, alors qu'il s'agit ici d'une inversion des valeurs. Lui et les porteurs du projet sont en responsabilité dans ce dossier : d'avoir caché à la population l'implantation d'un projet démesuré ; une activité prétendument vertueuse, alors qu'elle ne définit pas clairement ni son approvisionnement en bois ni en déchets, ni par là même les trajets des poids lourds, ni l'emplacement d'un futur broyeur (en forêt ? en bordure de l'usine ?), etc. Nous avons dû nous prononcer contre un projet dont les contours et les impacts n'ont jamais été définis clairement. Ce qui a rendu la construction de nos arguments, de nos positionnements, plus ardue et plus longue.

François Arcangeli use de techniques du « *gaslighting**** » qui ne font que nourrir la mobilisation : il minimise, déforme la réalité du projet, dénature nos arguments, rejette la faute d'une désunion tour à tour sur les réseaux puis sur les opposants qui seraient des nimbys. Lors de la seconde réunion, alors qu'il était interpellé sur le manque de communication, il avait retourné l'accusation sur les citoyens : « *vous aussi, vous ne savez pas chercher [l'information]* ». Dans son discours, il utilise un champ lexical détournant de l'objet du projet en ne le nommant pas usine. Ainsi utilise-t-il « *Cimaj* », « *entreprise* », « *unité de production* », mais jamais les termes « *usine* » et « *site industriel* ».

Réduire notre engagement à une réaction émotionnelle et individualiste entraîne son discrédit, ce qui nourrit notre volonté de lutter, ensemble, encore plus fort pour les paysages, les forêts et notre environnement. ●

*Nimby : *Not in my backyard - pas dans mon jardin, pas chez moi*

**Sophisme : *Argument, raisonnement faux malgré une apparence de vérité*

***Gaslighting : *manipulation visant à faire douter une personne d'elle-même en ayant recours au mensonge, au déni, à l'omission sélective ou à la déformation, et ce, afin de tirer profit de l'anxiété et de la confusion ainsi générées*

